



25.10.2003 - 13:29 Uhr

CRS: Réforme du Service de transfusion sanguine confirmée

Berne (ots) -

Organe suprême de la Croix-Rouge Suisse (CRS), l'Assemblée de la Croix-Rouge a entériné sans opposition les propositions du Conseil de la Croix-Rouge en vue de la refonte du Service de transfusion sanguine de la CRS. Ses structures pourront ainsi être profondément remaniées pour être en phase avec les exigences de sécurité sanitaire et de déficience en termes de affectation des ressources.

Du fait de leur fort éclatement régional, les structures du Service de transfusion sanguine de la CRS ne permettent plus de répondre aux exigences de plus en plus élevées en matière de sécurité sanitaire ni de faire face à la pression croissante qui s'exerce sur les coûts du secteur de la santé. Avalisées en juin par le Conseil de la Croix-Rouge, des propositions de réforme élaborées par un groupe de travail ont été approuvées sans opposition par les délégués des organisations membres de la CRS, à l'occasion d'une Assemblée extraordinaire de la Croix-Rouge qui s'est tenue samedi à Berne.

Cette réforme prévoit notamment de renforcer le siège national du Service de transfusion sanguine. D'autre part, l'association actuelle sera convertie en une société anonyme d'utilité publique, détenue majoritairement par la CRS. Enfin, la signature avec les 13 Services régionaux de transfusion sanguine de contrats de coopération libellés clairement permettra de gérer de façon cohérente l'ensemble du système.

Les prélèvements et la fourniture de produits sanguins seront, à l'avenir, pilotés à l'échelon national. Cela concerne notamment les réserves de sang, lesquelles doivent pouvoir être constituées à court terme en cas de besoin inopiné, étant donné que la plupart des produits sanguins ont une durée de conservation très courte. Grâce à de telles mesures, la Croix-Rouge suisse pourra pratiquer une gestion encore plus économe du sang des donateurs.

La réorganisation en perspective vise à donner à la Croix-Rouge des moyens renforcés pour continuer de mener à bien la mission qui lui est conférée par l'arrêté fédéral de 1951 et laquelle est définie comme «le service de transfusion sanguine pour les besoins civils et militaires».

Par ailleurs, l'Assemblée de la Croix-Rouge a approuvé le retrait de la CRS de la Fondation Case Henry Dunant. Cette décision intervient dans le contexte de la vente prochaine de la propriété située à Varazze (Italie), qui, depuis longtemps, ne sert plus aux activités de la Croix-Rouge. Elle continuera d'être utilisée par des écoles professionnelles suisses.

Note à l'attention des rédactions : La teneur du projet de réforme avait déjà été présentée dans un précédent communiqué de presse, publié le 3 juin 2003 ; la principale nouveauté réside dans la ratification du projet de réforme par l'Assemblée de la Croix-Rouge.

Pour tout complément d'information :

- Daniel Biedermann, directeur CRS, tél. : 031 387 74 08
- Dr Rudolf Schwabe, directeur du STS CRS, tél. : 031 380 81 81 (fixe) ou 079 415 73 26 (portable)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100468157> abgerufen werden.